



Les Eaux d'**Aime**
la Plagne
Régie

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1-Characterisation technique du service	1
1.1-Introduction	1
1.2-Présentation du territoire desservi	7
1.3-Mode de gestion du service	7
1.4-Estimation de la population desservie (D101.1)	7
1.5-Nombre d'abonnés	7
1.6-Eaux brutes	9
1.7-Eaux traitées	10
1.8-Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
2-Tarifification de l'eau et recette du service	13
2.1-Modalités de tarification	13
2.2-Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3-Recettes	16
3-Indicateurs de performance	17
3.1-Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
3.2-Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	17
3.3-Indicateurs de performance du réseau	19
3.4-Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
4-Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	23
4.1-Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
4.2-Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	23
4.3-Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
4.4-Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	23
4.5-Taux de réclamations (P155.1)	23
5-Financement des investissements	24
5.1-Branchements en plomb	24

TABLE DES MATIÈRES

5.2-Montants financiers _____	24
5.3-Etat de la dette du service _____	24
5.4-Amortissements _____	24
5.5-Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service _____	25
5.6-Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice _____	25
6-Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau _____	26
6.1-Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) _____	26
6.2-Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT) _____	26
7-Tableau récapitulatif des indicateurs _____	27

1-Characterisation technique du service

1.1-INTRODUCTION

Au 1^{er} janvier 2016, le service d'eau potable de la commune d'Aime a été repris en régie après un contrat d'affermage auprès de Véolia – ECHM depuis 1988. Dans le même temps, la commune d'Aime, s'est rapprochée des communes de Granier et de Montgirod pour créer la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne au 1^{er} janvier 2016. Ces deux communes géraient la distribution d'eau potable par le biais de régies communales. De ce fait, la régie des Eaux d'Aime porte aujourd'hui la distribution d'eau potable pour l'ensemble de la commune d'Aime-la-Plagne.

A – Le réseau d'Aime

Le système d'alimentation en eau potable d'Aime s'organise autour de quatre groupes de captages :

- En rive droite de l'Isère, versant adret, « Versant du Soleil » :
 - Captage de Fontaine Villien,
 - Captages de Fontagneux, la Plagne et la Léchère,
 - Captages de Granier : Laval, Fontaine noire et les Orgières
- En rive gauche de l'Isère, versant ubac :
 - Captages des Etroits, la Falaise et de Combe-Jovet

Le captage de Fontaine Villien alimente le **réservoir de Charvaz** dont dépendent le hameau du même nom et le village de Villette dans la vallée. Ce réservoir peut aussi être rempli par les eaux des captages de Fontagneux et de la Léchère.

Les eaux sulfatées du captage de la Léchère peuvent être diluées par injection des eaux des captages de Fontagneux / la Plagne au niveau du hameau de la Pesée dans les alpages au-dessus de Tessens.

Ce mélange alimente le **réservoir de Tessens** et si nécessaire le réservoir de Charvaz.

Le réseau de distribution du réservoir de Tessens dessert le village du même nom, les hameaux Villaroland et le Breuil, et une partie du chef-lieu d'Aime.

Le chef-lieu d'Aime est desservi par deux réservoirs principaux :

- Le **réservoir de la Ruaz** alimenté par les captages de Granier
- Le **réservoir de Chouravier** alimenté par les captages de Granier et par le trop-plein du réservoir de Tessens, donc par le mélange des eaux des captages de Fontagneux et de la Léchère.

Les captages des Etroits, la Falaise et de Combe-Jovet alimentent les quatre réservoirs situés sur le versant ubac :

- Réservoir des Centres
- Réservoir de Prajourdan
- Réservoir de Montalbert
- Réservoir de Montvilliers

En cas de tension sur les ressources des Etroits, les eaux du réseau d'Aime chef-lieu peuvent être pompées jusqu'au réservoir des Centres par l'intermédiaire de plusieurs stations de reprise et un réseau de refoulement indépendant :

- La station de pompage des Bétasses et sa bêche
- La station de pompage du réservoir de Montvilliers
- La station de pompage du réservoir de Montalbert

RPQS – EAU POTABLE – 2024

Ainsi, les eaux des captages de Fontagneux / la Plagne, de la Léchère et ceux de Granier peuvent alimenter les réservoirs du versant ubac. Chacun de ces réservoirs peut donc être alimenté soit gravitairement par les captages des Etroits, soit depuis le réservoir de Chouravier via plusieurs étages de pompage.

Le **réservoir des Centres**, le plus en amont, alimente des centres de vacances (Dou de la Ramaz, Gentil, etc...) et le hameau de Montgésin. Son trop-plein est dirigé vers le réservoir de Montalbert, ces deux réservoirs sont disposés en cascade.

Le **réservoir de Montalbert** dessert la station de Montalbert et le village de Longefoy.

Quant aux hameaux de Montvilliers et de Planchamp, ils sont alimentés par le **réservoir de Montvilliers**. Il peut être alimenté par le réservoir de Montalbert au moyen de la conduite de refoulement qui peut aussi faire office de conduite de distribution.

Description des différents réseaux de distribution

(extrait du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – décembre 2009)

Réservoir	Capacité théorique (mesurée) (m3)	Altitude du radier (mNGF)	Mode d'alimentation	Réseau de distribution	Longueur (km) (2009)	Nombre d'abonnés (2009)
Charvaz	300 (250)	1180	Capt. Fontaine Villien, Capt. Fontagneux, la Léchère, la Plagne	Charvaz, Vilette	5.8	219
Tessens	300 (293)	1040	Capt. Fontagneux, la Léchère, la Plagne	Tessens, Villaroland, le Breuil, Aime	3.5	145
Chouravier	500 (587)	870	Capt. De Granier, Trop-plein réservoir de Tessens	Aime, Station de pompage des Bétasses	16.3	1052
La Ruaz	1000 (1069)	790	Capt. De Granier	Aime		
Les Centres	300 (342)	1738	Capt. Des Etroits, la Falaise, Combe-Jovet, Réservoir de Montalbert (pompage)	Centres de vacances, Montgésin, Réservoir de Montalbert (TP)	2.0	15
Montalbert	1000 (977)	1470	Réservoir des Centres, Réservoir de Montvilliers (pompage)	Montalbert, Longefoy (Réservoir de Montvilliers)	4.6	233
Montvilliers	350 (318)	1230	Réservoir de Montalbert, Station de pompage des Bétasses	Montvilliers, Planchamp	1.3	40
Bétasses (bâche)	200 (187)	840	Réservoir de Chouravier	Réservoir de Montvilliers		
Prajourdan	15	1997	Capt. Des Etroits, la Falaise, Combe-Jovet, Réservoir de Montalbert (pompage)	Plateau de Prajourdan	0.8	3
TOTAL	3965 (3644)				34.4	1707

B – Le réseau de Montgirod

La commune dispose de deux ressources :

- Le captage de Sagellan situé à 1571m d'altitude en tête de réseau, d'un débit à l'étiage de 11 L/s,

Le captage de Sagellan distribue les trois réseaux distincts de chaque hameau par l'intermédiaire de brises-charges et de chambres de répartition.

Par altitude décroissante, les réseaux sont les suivants :

- Le réseau de Montgirod composé de deux réservoirs situés vers 1195m d'altitude : l'un de 60m³, l'autre de 80m³,
- Le réseau du Villaret composé d'un seul réservoir de 100m³ qui se trouve vers 845m d'altitude,
- Le réseau de Centron composé de deux réservoirs : le plus vieux de 150m³ aujourd'hui hors service et un réservoir plus récent de 300m³ situé vers 675m d'altitude. Dans ce réservoir, une vanne altimétrique sur l'adduction de Sagellan donne priorité aux captages des Chavonnes dont les eaux ne sont pas sulfatées contrairement aux eaux de Sagellan.

A compter de 2019, le réseau de Montgirod est relié à celui d'Aime via le captage de Fontaine Villien.

C – Le réseau de Granier

La commune déléguée de Granier dispose de trois sources en dessous du lieu-dit « Laval » destinées à l'alimentation en eau potable de la population du chef-lieu et de la Thuile, qu'elle utilise en commun avec la commune déléguée d'Aime :

- Les captages de Fontaine noire et des Orgières apparaissent environ à 200m l'un de l'autre en rive gauche du torrent du Cormet d'Arêches, sur le territoire communal, à environ 1570m d'altitude. La source de Fontaine noire, la plus en amont, apparaît sous la route de Laval (ou chemin vicinal de Granier au Cormet). La source basse des Orgières émerge à l'aval des déblais de la galerie EDF, à très peu de distance du torrent.
- Un troisième captage, le captage de Laval, est situé juste avant Laval, en allant vers le lieu-dit « le Cormet d'Arêches ».

Deux réservoirs, le réservoir du chef-lieu et le réservoir de Bonvillard, assurent le stockage des eaux captées (269m³ + 6m³).

Un réseau dessert le chef-lieu et la Thuile.

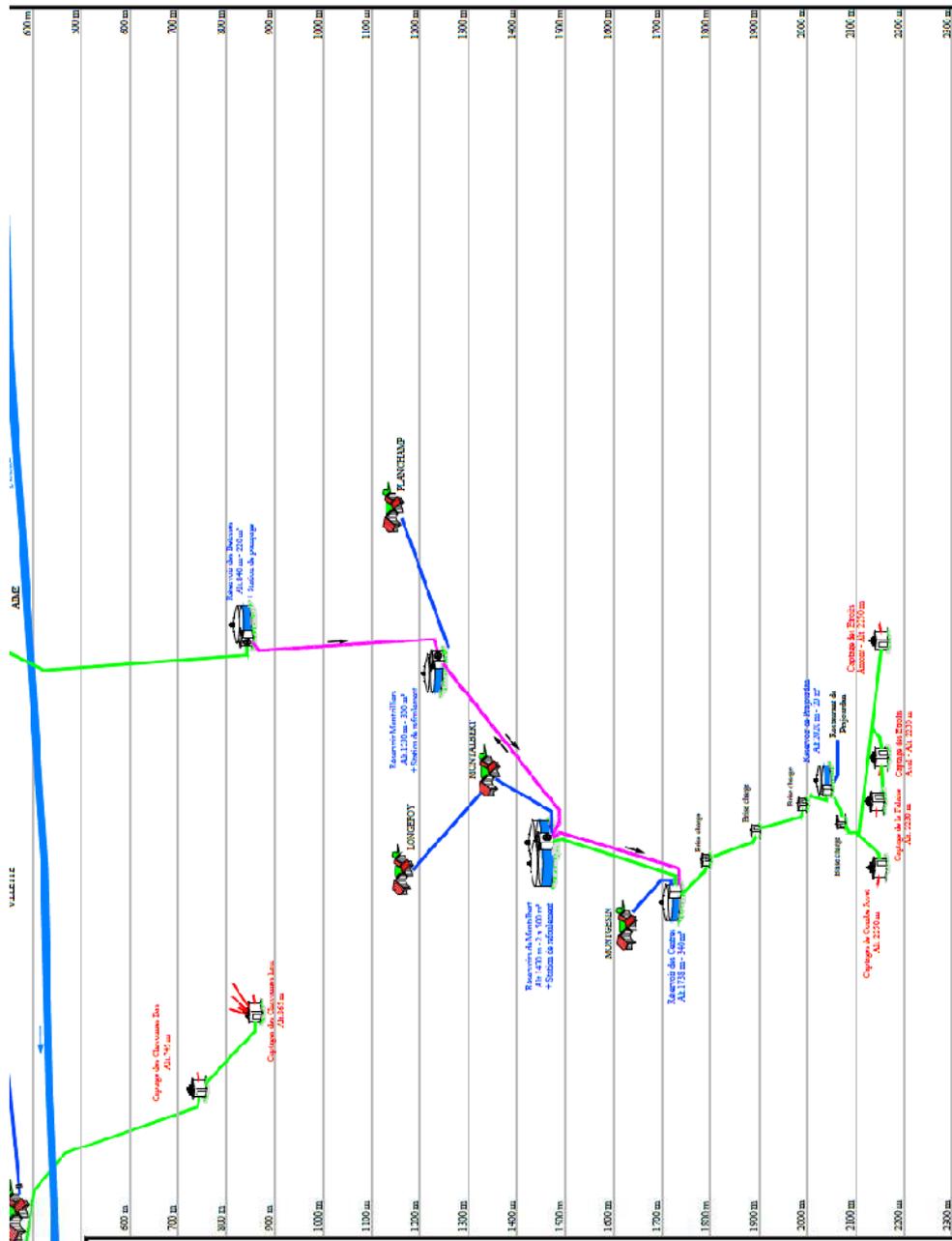
Une dérivation sur la conduite d'adduction dessert Bonvillard par l'intermédiaire d'un petit réservoir de 6m³.

La Roche et les Chavonnes sont desservis directement depuis les chambres de répartition de la conduite d'adduction d'Aime.

Concernant les captages de Fontaine noire et des Orgières, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 24/02/1954, autorisant le Syndicat des communes d'Aime et de Granier à prélever un volume de 9.5 L/s dont 6 pour Aime et 3.5 pour Granier.

Un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique en date du 16/04/1991 a instauré les périmètres de protection de ces captages.

RPQS – EAU POTABLE – 2024



RPQS – EAU POTABLE – 2024

1.2-PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal depuis le 1^{er} janvier 2016.

- Nom de la collectivité : Commune d'Aime-la-Plagne (Régie les Eaux d'Aime)
- Caractéristiques : Commune
- Compétences liées au service :

	OUI	NON
○ Production	✗	<input type="checkbox"/>
○ Protection du point de prélèvement	✗	<input type="checkbox"/>
○ Traitement	✗	<input type="checkbox"/>
○ Transfert	✗	<input type="checkbox"/>
○ Stockage	✗	<input type="checkbox"/>
○ Distribution	✗	<input type="checkbox"/>
• Territoire desservi : Commune d'Aime-la-Plagne		
• Existence d'une CCSPL :	<input type="checkbox"/> oui	✗ non
• Existence d'un schéma de distribution :	✗ oui	<input type="checkbox"/> non
○ Date d'approbation :	Aime : décembre 2009 Granier : mars 2011 Montgirod : novembre 2013	
• Existence d'un règlement de service :	✗ oui	<input type="checkbox"/> non
○ Date d'approbation :	24 novembre 2016	

1.3-MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

1.4-ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **4519** habitants au **31/12/2024**.

1.5-NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2719** abonnés au **31/12/2024**

RPQS – EAU POTABLE – 2024

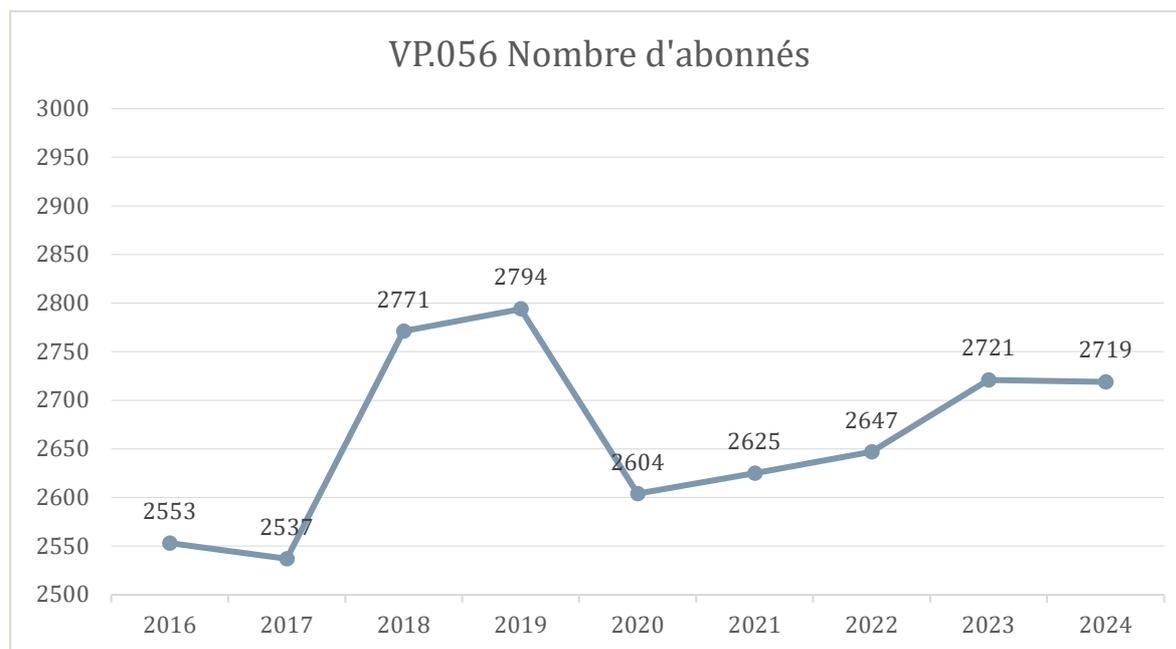
La répartition des abonnés par commune déléguée est la suivante :

COMMUNE	NOMBRE TOTAL D'ABONNES AU 31/12/2023	NOMBRE TOTAL D'ABONNES AU 31/12/2024	VARIATION EN %
Aime	2194	2190	-0.18 %
Granier	237	235	-0.85 %
Montgirod	290	294	+1.36 %
TOTAL	2721	2719	-0.07 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchement) est de **30.18** abonnés/km au 31/12/2024.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1.66** habitants/abonné au 31/12/2023.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **123.23** m³/abonné au 31/12/2024.



1.6-EAUX BRUTES

Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **530 339 m3** pour l'exercice 2024.

CAPTAGE	NATURE DE LA RESSOURCE	AUTORISATION PREFERATORALE	DEBIT AUTORISE (1)	INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE
Sagellan	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
Chavonnes	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
Fontaine Villien	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
Fontagneux	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
La Plagne	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
La Léchère	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Combe Jovet	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Falaise	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Etroits	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Orgières	Sous-terrain	16/04/1991	9.5 l/s	80 %
Fontaine Noire	Sous-terrain	16/04/1991		80 %
Laval	Sous-terrain	26/06/2012	5 l/s (entre le 01/12 et le 30/04)	80 %

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

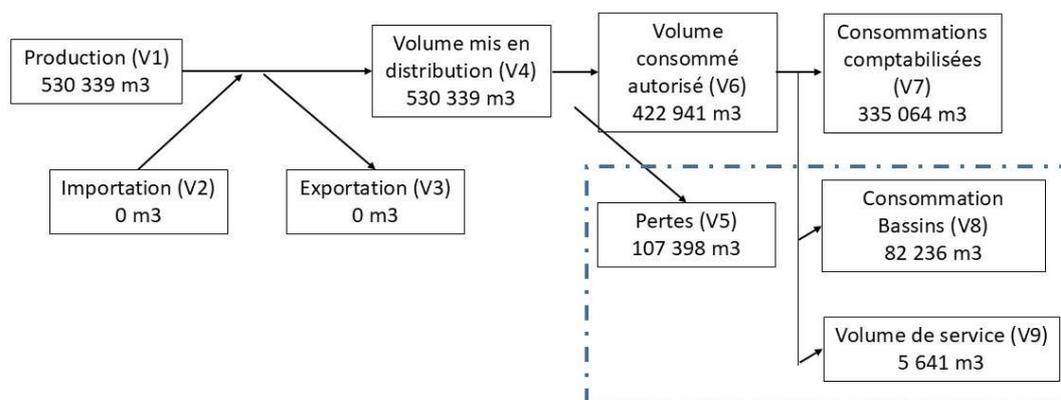
Achat d'eaux brutes

Néant.

RPQS – EAU POTABLE – 2024

1.7-EAUX TRAITEES

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Production

Le service n'a pas de station de traitement. Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

RESERVOIR	VOLUME PRODUIT DURANT L'EXERCICE 2023 EN M3	VOLUME PRODUIT DURANT L'EXERCICE 2024 EN M3	VARIATION DES VOLUMES PRODUITS EN %
Charves	68 278	66 080	-3.22 %
Tessens	26 365	27 263	+3.41 %
Chouravier	54 892	84 702	+54.31 %
La Ruaz	166 227	169 138	+1.75 %
Les Centres	26 204	25 510	-2.65 %
Montalbert	82 096	78 071	-4.90 %
Montvilliers	8 083	13 647	+68.84 %
Granier	30 931	28 899	-6.57 %
Centron	19 740	18 220	-7.70 %
Le Villaret	1 333	1 612	+20.93 %
Montgirod	14 929	15 887	+6.42 %
Bonvillard	532	590	+10.90 %
Prajourdan	733	720	-1.77 %
Total du volume produit (V1)	500 343	530 339	+6.00 %

Achats d'eaux traitées

Néant (V2).

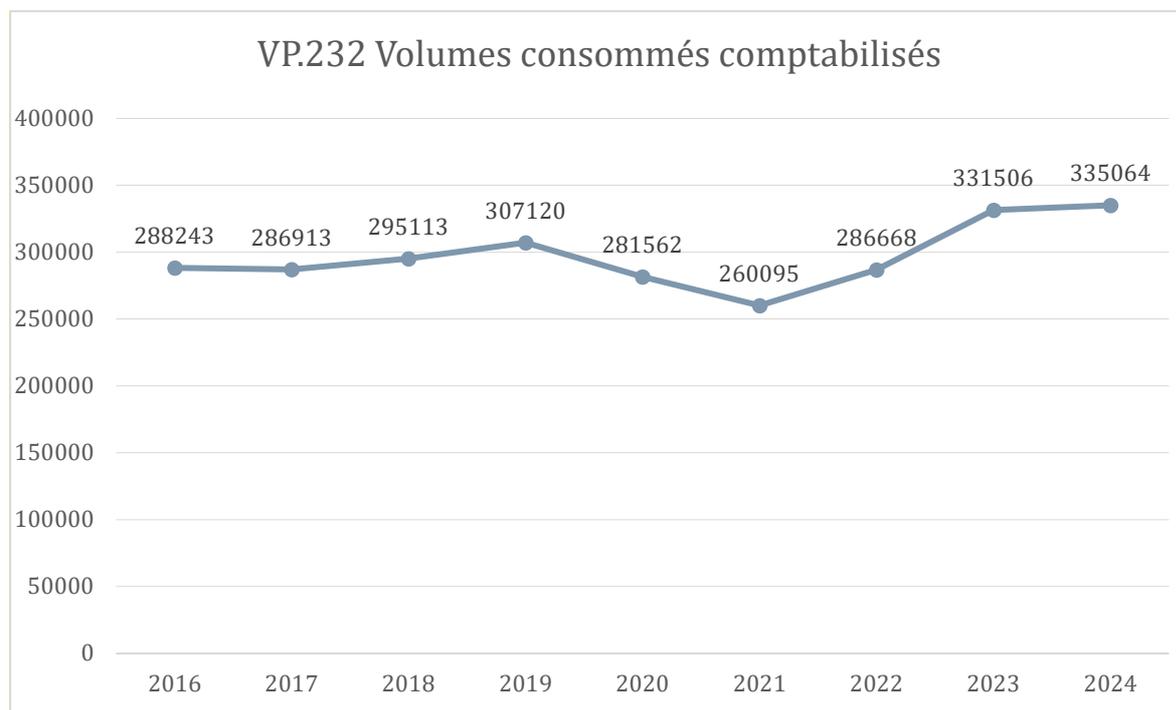
RPQS – EAU POTABLE – 2024

Volumes vendus au cours de l'exercice

ACHETEURS	VOLUMES VENDUS 2023 EN M3	VOLUMES VENDUS 2024 EN M3	VARIATION EN %
Abonnés domestiques (1)	305 217	308 880	+ 1.20 %
Abonnés non domestiques	26 289	26 184	-0.40 %
Total vendu aux abonnés (V7)	331 506	335 064	+1.07 %
- (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Autres volumes

	EXERCICE 2023 EN M3	EXERCICE 2024 EN M3	VARIATION EN %
Volume consommation sans comptage (V8)	58 345	82 236	+40.95 %
Volume de service (V9)	4 284	5 641	+31.68 %

RPQS – EAU POTABLE – 2024

Volume consommé autorisé

	EXERCICE 2023 EN M3	EXERCICE 2024 EN M3	VARIATION EN %
Volume consommé autorisé (V6)	394 135	422 941	+7.31 %

1.8-LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **90.09** kilomètres au 31/12/2024.

2-Tarifification de l'eau et recette du service

2.1-MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc...).

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 sont les suivants :

- Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2024

TARIFS		AU 01/01/2024
Part de la collectivité		AIME - GRANIER - MONTGIROD
Part fixe (euros HT/an)		
	Abonnement (y compris location du compteur)	128.00 €/an
Part proportionnelle (euros HT/m3)		
	De 0 à 15 000 m3	0.80 €/m3
	Au-delà de 15 001 m3	0.50 €/m3
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA	5.5 %
Redevances Agence de l'Eau		
	Prélèvement sur la ressource en eau	0.05 €/m3
	Pollution domestique	0.29 €/m3

TARIFS		AU 01/01/2025
Part de la collectivité		AIME - GRANIER - MONTGIROD
Part fixe (euros HT/an)		
	Abonnement (y compris location du compteur)	128.00 €/an
Part proportionnelle (euros HT/m3)		
	De 0 à 15 000 m3	0.80 €/m3
	Au-delà de 15 001 m3	0.50 €/m3
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA	5.5 %
Redevances Agence de l'Eau		
	Redevance sur la ressource en eau	0.0466 €/m3
	Redevance sur consommation d'eau potable	0.43 €/m3
	Redevance performance réseau d'eau potable	0.01 €/m3

RPQS – EAU POTABLE – 2024

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

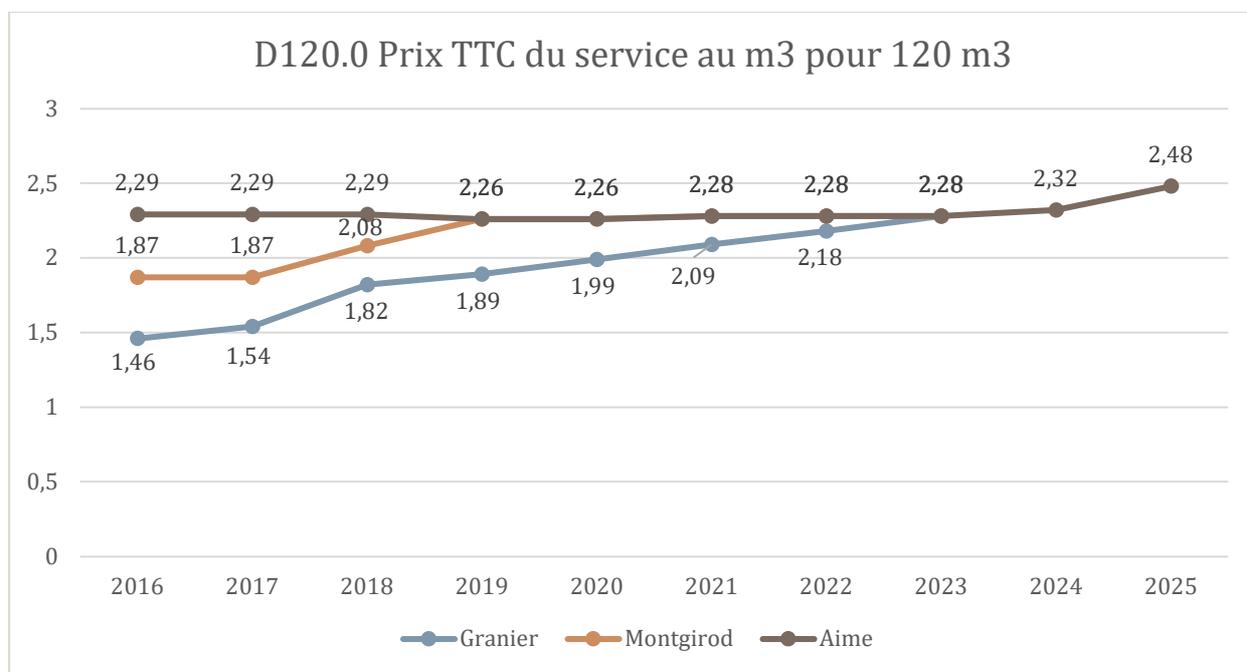
- Délibération du 20/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la période 2019-2023
- Délibération D2023-137 du 21/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2024
- Délibération du 28/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les redevances applicables aux facturations d'eau potable et d'assainissement collectif pour 2025.

2.2-FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m3/an) sont :

AIME LA PLAGNE :

FACTURE TYPE	AU 01/01/2024	AU 01/01/2025	VARIATION EN %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	128.00 €	128.00 €	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3	96.00 €	96.00 €	0 %
Taxes et redevances Agence de l'Eau			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6.00 €	5.59 €	- 6.83 %
Redevance de pollution domestique	34.80 €	Suprimée	Sans objet
Redevance sur la consommation d'eau potable		51.60 €	Sans objet
Redevance sur la performance du réseau d'eau potable		1.20 €	Sans objet
TVA	14.56 €	15.53 €	+6.66 %
TOTAL	279.36 €	297.92 €	+6.64 %
Prix TTC au m3	2.32 €	2.48 €	+6.90 %



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle**.

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle ou mensuelle (de mars à décembre)**.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de **335 064 m3/an**.

Pour chaque élément de prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc...) sont les suivants :

- **Alignement progressif sur le tarif de la commune déléguée d'Aime de 2019 à 2023**
- **Arrondi des tarifs afin de faciliter la facturation**

RPQS – EAU POTABLE – 2024

2.3-RECETTES

Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTE	COMPTE	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
Vente d'eau aux abonnés	70111	757 152.01	771 253.91	1.86 %
Contre-valeur redevance prélèvement	70123	-		0 %
Redevance pour pollution domestique	701241	85 456.52	86 706.27	1.46 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource (*)	701251		16 559.15	Sans objet
Travaux	704	15 945.00	20 827.00	30.62 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	706121	44 636.00	45 133.28	1.11 %
Autres prestations de services	7068	-		%
Subventions et participations des collectivités territoriales	747			%
Autres produits divers de gestion courante	7588	1.33	21.73	%
Dédits et pénalités perçus	7711	-		
Produits exceptionnels	778	-		%
Recouvrement sur créances admises en non-valeur	7714	-		%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	773	-		%
Produits des cessions d'immobilisations	775	5 550.00	2800.00	-49.55 %
TOTAL DES RECETTES		908 740.86 €	943 301.34 €	+3.80 %

(*) « Redevance pour prélèvement sur la ressource » incluse dans « Vente abonnés » avant 2024

3-Indicateurs de performance

3.1-QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

ANALYSES	NOMBRE DE PRELEVEMENTS REALISES EXERCICE 2024	NOMBRE DE PRELEVEMENTS NON-CONFORMES EXERCICE 2024
Microbiologie	68	5
Paramètres physico-chimiques	68	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

ANALYSES	TAUX DE CONFORMITE EXERCICE 2024
Microbiologie	92.65 %
Paramètres physico-chimiques	97.06 %

3.2-INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose d'un descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

RPQS – EAU POTABLE – 2024

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	POINTS POTENTIELS	NOMBRE DE POINTS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 Non : 0	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 Non : 0	5
SOUS-TOTAL		15/15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenu pour la partie A)		
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui : 10 Non : 0	10
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 sous conditions (1)	5
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 sous conditions (2)	12
SOUS-TOTAL		27/30
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 Non : 0	10
VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations à effectuer	Oui : 10 Non : 0	10
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...)	Oui : 10 Non : 0	10

RPQS – EAU POTABLE – 2024

VP.248 – Existence et mise en œuvre d’un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d’un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 Non : 0	0
VP.249 – Existence et mise en œuvre d’une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 Non : 0	0
	SOUS-TOTAL	60/75
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	102/120

- (1) L’existence de l’inventaire et d’une procédure de mise à jour ainsi qu’une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (2) L’existence de l’inventaire ainsi qu’une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n’a pas la mission de distribution.

L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l’année 2023 est **102**.

3.3-INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

Rendement du réseau (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d’eau en réseau de distribution.

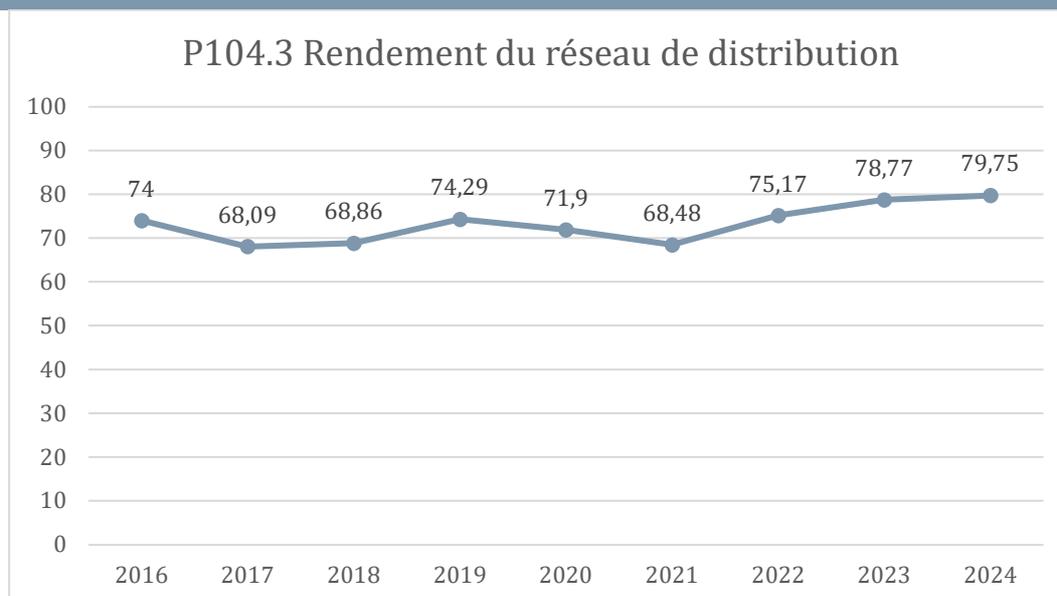
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	EXERCICE 2024
Rendement du réseau en %	79.75 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	12.86
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	63.18 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

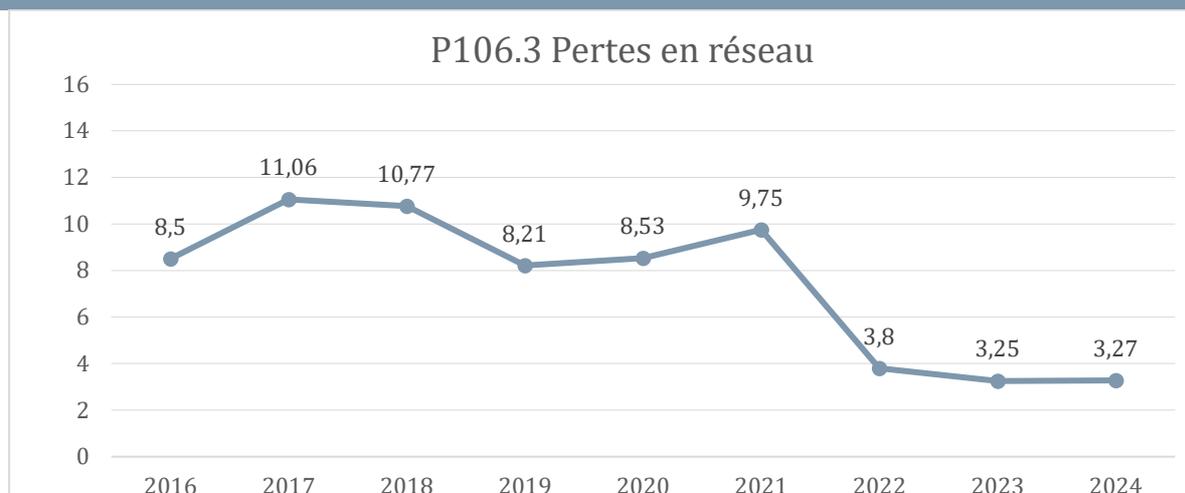
Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes comptés est de **5.94** m³/jour/km.

Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **3.27** m³/jour/km.



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisés, même si un élément de canalisation a été remplacé.

EXERCICE	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0.83	0.068	0.97	0.34	0.483

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.6%**

3.4-INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, ...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture

RPQS – EAU POTABLE – 2024

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80** %.

4-Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La mise en place d'une CCSPL ne concerne que les communes de plus de 10 000 habitants.

4.1-TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)
NON CONCERNE

4.2-DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)
NON CONCERNE

4.3-DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)
NON CONCERNE

4.4-TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)
NON CONCERNE

4.5-TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)
NON CONCERNE

5-Financement des investissements

5.1-BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

BRANCHEMENTS	EXERCICE 2024
Nombre total de branchements	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %

5.2-MONTANTS FINANCIERS

	EXERCICE 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	469 029 €
Montant des subventions en €	0.00 €
Montant des contributions du budget général en €	0.00 €

5.3-ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31/12/2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	EXERCICE 2024	
Encours de la dette au 31/12/2024 (montant restant dû en €)	506 638.63 €	
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	16 338.54 €
	En intérêts	11 097.50 €

5.4-AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 163 867.15 €

5.5-PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL EN €
Montgirod impasse charriere	10 000
Réfection réservoir étanchéité Chouravier	110 000
Réfection canalisations inox + lyre incendie Chouravier	70 000
Débitmètre Chouravier vers bâche des bétasses	5 000
Fin travaux eau potable Montgilbert	20 000
Renouvellement d'adduction d'eau potable	500 000
Remplacement de stabilisateurs réseau	15 000
Remplacement tout le parc régulation défailant sur le réseau	28 000

5.6-PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

PROJETS A L'ETUDE	ANNEE PREVISIONNELLE DE REALISATION	MONTANT PREVISIONNEL EN €
Néant		

6-Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1-ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux liés au FSL)

L'année 2024, le service a reçu **51** demandes d'abandon de créances et en a accordées 51.

4291.67€ ont été abandonnées et / ou versés à un fonds de solidarité (régularisation 2022 2023 2024 FSL),

6.2-OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

BENEFICIAIRE	MONTANT EN €
Néant	

7-Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2024	
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4519	
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ pour 2024	Aime	2.32 €
		Granier	2.32 €
		Montgirod	2.32 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	1 jour ouvrable	
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92.65 %	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97.06 %	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	102	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.75 %	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5.94 m ³ /j/km	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.27 m ³ /j/km	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.6 %	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	4291.67 €	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (nb/1000 abonnés)	-	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	-	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	
P155.1	Taux de réclamation (nb/1000 abonnés)	-	